

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 13 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de juillet, à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mmes Eva GERAUD, Brigitte PARAYRE (suppléante de Gérard PORTES).

- Membres de droit :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, CNE Jacques SALVADOR, SCH Damien GAREL, ADJ Yannick FERRIE, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations,
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux,
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn,
M. Lucien BIAU,
Mmes Sylvie BIDAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Marie MILESI,
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef,
LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,
CNE Jean-Jacques DARGET,
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 2 juillet 2021.

RAPPORT N°061/CA-07/2021

OBJET : Désignation des membres représentant l'administration aux instances consultatives du SDIS

Le service départemental d'incendie et de secours est le support de diverses instances au sein desquelles il convient que l'autorité investie du pouvoir de nomination désigne les membres représentant l'administration parmi les membres du conseil d'administration.

Ces instances sont :

- la commission administrative paritaire (CAP) des sapeurs-pompiers professionnels ;
- le comité technique (CT) des sapeurs-pompiers professionnels ;

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

- le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCD SPV) ;
- le comité hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCT).

Le mandat de certains représentants de l'administration à ces instances ayant expiré en juin 2021 en même temps que la fin de leur mandat au conseil départemental, les élus siégeant dans ces instances doivent être remplacés.

En outre, la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi impose dans son article 54 que les membres représentant l'administration ou l'autorité territoriale au sein des **commissions administratives paritaires** instituées au titre de la fonction publique de l'État, de la **fonction publique territoriale** et de la fonction publique hospitalière sont désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de procéder aux désignations suivantes conformément à la composition de ces instances fixée par délibération du CASDIS du 4 juillet 2014 :
- **CT** : 5 membres titulaires et 5 suppléants ;

Titulaires :	Suppléants :
Michel BENOIT	Alain GLADE
Eva GERAUD	Gérard PORTES
Sylvie BIBAL DIOGO	Florence BELOU
Jean-Michel BOUAT	Pierre CALMELS
Christophe TESTAS	Lieutenant-colonel Eric VINCENT

- **CCD SPV** : 7 membres titulaires et 7 suppléants ;

Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, présidé par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, est composé d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental.

Les représentants de l'administration **sont ceux siégeant au comité technique** du service départemental d'incendie et de secours auxquels s'ajoutent, si le nombre de représentants de l'administration au comité technique est inférieur à 7, des membres du conseil d'administration de l'établissement désignés ou élus en son sein selon des modalités qu'il définit.

Titulaires :	Suppléants :
Michel BENOIT	Alain GLADE
Eva GERAUD	Gérard PORTES
Sylvie BIBAL DIOGO	Florence BELOU
Jean-Michel BOUAT	Pierre CALMELS
Christophe TESTAS	Lieutenant-colonel Eric VINCENT
Bernard MIRAMOND	Nadia OULD AMER
Michel FRANQUES	Serge SERIEYS

- **CHSCT** : 2 membres titulaires et 2 suppléants (étant entendu que 3 membres titulaires et 3 membres suppléants sont désignés parmi les personnels par arrêté du président) ;

Titulaires :	Suppléants :
Michel BENOIT	Alain GLADE
Christophe TESTAS	Eva GERAUD

- **CAP des SPP non officiers** : 4 membres titulaires et 4 suppléants ;

Titulaires :	Suppléants :
Michel BENOIT	Alain GLADE
Christophe TESTAS	Sylvie BIBAL DIOGO
Eva GERAUD	Florence BELOU
Jean-Luc CANTALOUBE	Bernard MIRAMOND

- **CAP catégorie C des personnels administratifs et techniques** : 4 membres titulaires et 4 suppléants ;

Titulaires :	Suppléants :
Michel BENOIT	Alain GLADE
Christophe TESTAS	Sylvie BIBAL DIOGO
Eva GERAUD	Florence BELOU
Jean-Luc CANTALOUBE	Bernard MIRAMOND

- **CAP catégorie B des personnels administratifs et techniques** : 3 membres titulaires et 3 suppléants ;

Titulaires :	Suppléants :
Michel BENOIT	Alain GLADE
Christophe TESTAS	Sylvie BIBAL DIOGO
Eva GERAUD	Florence BELOU

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7](mailto:7007-31068@toulouse.fr)) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité